Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le 08/04/2025
ID : 031-213101876-20250403-2025_021-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BEAUFORT, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, LE PRIOL, MARNAC, MONTES, RIPOLL, ROUER, SIMÉON, STEMER et VOISIN
MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, MONROZIER, PILET, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
3 avril 2025
Acte n° **2025-021**

Absent(s) représenté(s) :
Mme BRUN a donné procuration à M. CANILLO
Mme VALENTI a donné procuration à Mme BEAUFORT
Mme VITET a donné procuration à M. BATAILLE

Absent(s) : /

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	**33**
présents :	30
procurations :	3
absents :	0
votants :	33

Secrétaire de séance : M. CANILLO Gilbert

Date de la convocation : 20 mars 2025

Thème : 7.5 – SUBVENTIONS

Objet : Attribution des subventions aux associations et organismes pour l'année 2025

M. BAË Jean-Philippe, Adjoint délégué au secteur "vie associative et animation de la ville, sport", rappelle au Conseil Municipal que la ville de Fonsorbes octroie annuellement des subventions à des associations de la commune.

Ces subventions sont attribuées sur la base de clés de répartition et du règlement d'attribution et de versement des subventions aux associations communales et extérieures. Il est rappelé que ces clés de répartition ont été modifiées par délibération du 21 mars 2024 (*n° 2024-029*) et que le règlement d'attribution a été modifié par délibération du 29 juin 2023 (*n° 2023-105*).

M. BAË Jean-Philippe expose au Conseil Municipal que pour pouvoir bénéficier d'une subvention, les associations doivent avoir au préalable formulé une demande via le formulaire type de demande de subvention, à laquelle sont joints les documents complémentaires demandés.

Il précise que les associations caritatives et d'animation de la commune sont exclues du champ d'application des clés de répartition, notamment le Comité des Fêtes. De plus, l'association Graines d'Artistes de Fonsorbes n'est pas soumise aux clés de répartition car la municipalité estime qu'elle fait office d'école de musique et l'association de chasse n'est pas soumise aux clés de répartition car la municipalité estime qu'elle participe à la régulation du nombre de sangliers sur la commune.

M. BAË Jean-Philippe rappelle que les montants sont revus annuellement et qu'une part fixe est prévue pour certaines associations afin de ne pas les impacter trop fortement.

De plus, chaque année la ville attribue une subvention de fonctionnement au CCAS de Fonsorbes.

Entendu l'exposé du Rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

VOTE		
	Pour :	26
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	7 (*MM. Barba, Canillo (et sa procuration), Fédou, Franchina, Jérôme et Lerat*)

ARTICLE 1 : décide d'octroyer les subventions pour l'année 2025 aux associations et aux organismes dont le détail et les montants sont précisés dans l'annexe.

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

.../...

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le 08/04/2025
ID : 031-213101876-20250403-2025_021-DE

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 3 avril 2025.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute - Garonne)

Le Secrétaire de Séance
CANILLO Gilbert

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 3 avril 2025 publié sur le site Internet de la collectivité le - 8 AVR. 2025

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le 08/04/2025
ID : 031-213101876-20250403-2025_021-DE

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNÉE 2025

Associations	2025
Subventions scolaires (657382)	**15 159,00 €**
COOP MATERNELLE BEOUZO	2 196,00 €
COOP MATERNELLE CANTELAUZE	1 734,00 €
COOP MATERNELLE TREPADE	2 896,00 €
COOP ELEMENTAIRE BEOUZO	3 037,00 €
COOP ELEMENTAIRE CANTELAUZE	2 009,00 €
COOP ELEMENTAIRE TREPADE	3 287,00 €
Subventions Social (CCAS - 657362)	**385 000,00 €**
CCAS SOCIAL	385 000,00 €
Subventions péri-scolaires (65748)	**515,00 €**
ASS. SPORTIVE COLLEGE CANTEL.	225,00 €
ASS. SPORTIVE COLLEGE FONTEN.	90,00 €
ASS. SPORTIVE LYCEE	200,00 €
Subventions Social (65748)	**800,00 €**
JEUNESSE AU PLEIN AIR (JPA)	200,00 €
CENTRE HOSPITALIER MARCHANT	360,00 €
SECOURS POPULAIRE	100,00 €
REPAIR CAFE	140,00 €
Subventions Assoc.Sportives (65748)	**56 410,00 €**
AF BADMINTON	2 115,00 €
AF BOXING	4 135,00 €
CYCLO FONSORBAIS	805,00 €
FONSORBES DANSE	505,00 €
AF FOOTBALL	6 850,00 €
AF JUDO	3 630,00 €
AF MARCHE LOISIRS	405,00 €
LES ARCHERS DE FONSORBES	605,00 €
LES 3 MOUSQUETONS	1 410,00 €
FONSORBES SEYSSES VOLLEY BALL - ENTENTE	6 950,00 €

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le 08/04/2025
ID : 031-213101876-20250403-2025_021-DE

ATHLÉ 632 FONSORBES	1 715,00 €
LA BOULE FONSORBAISE	805,00 €
CHASSE (ACCA)	805,00 €
PECHE (AAPPMA)	705,00 €
USCO RUGBY - ENTENTE	5 345,00 €
OUEST TOULOUSAIN BASKET - ENTENTE	4 840,00 €
OUEST TOULOUSAIN BASKET COLLEGE	4 000,00 €
AF RANDONNEE	605,00 €
AF TENNIS	5 040,00 €
AIKIDO-TAI CHI CHUAN	300,00 €
AF GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	4 840,00 €

Subventions Assoc.Culturelles (65748)	**82 060,00 €**
ASSOC. DES RETRAITES	1 500,00 €
COMITE DES FETES	20 000,00 €
GRAINES D'ARTISTES DE FONSORBES	54 000,00 €
GROUPE VOCAL	350,00 €
LA COMPAGNIE L'AUDACIEUSE	1 815,00 €
PEINTRES AMATEURS	2 215,00 €
L'ATELIER	70,00 €
CINETOILE	1 000,00 €
LES ETOILES DE FONSORBES	505,00 €
LES PETITS LES ARTS	605,00 €

Subventions divers (65748)	**3 675,00 €**
LES JARDINIERS DU CERCLE DES FONTAINES	675,00 €
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL DE FONSORBES	3 000,00 €

RÉCAPITULATIF

Dépenses	2025
Subventions scolaires	15 159,00 €
Subventions Assoc.Sportives	56 410,00 €
Subventions Assoc.Culturelles	82 060,00 €
Subventions péri-scolaires	515,00 €
Subventions Social	800,00 €
Subventions divers	3 675,00 €

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le 08/04/2025
ID : 031-213101876-20250403-2025_021-DE

SOUS - TOTAL	158 619,00 €

Subventions Social (CCAS)	385 000,00 €

Enveloppe PROJETS	6 540,00 €

TOTAL	**550 159,00 €**